



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion
du Bureau de la CLE du SAGE Charente

Saintes (17) – 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 14 heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réuni à Saintes (17) et en visioconférence, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Ordre du jour :

L'ordre du jour vise à préparer la CLE du 26 avril 2021, l'ensemble des points mis à l'ordre du jour de la CLE est listé. Les points particuliers qui porteront sur des avis sont ici présentés, expliqués et discutés pendant cette séance du bureau. Les documents présentés en séance ont été partagés sur l'espace collaboratif du site de l'EPTB Charente. Ainsi, si des précisions sont nécessaires, la présentation en CLE les intégrera. Ce document synthétise les échanges et les décisions prises en séance.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Rappel des sujets soumis à la CLE :

Les sujets suivants seront plus particulièrement présentés et discutés dans le cadre de cette réunion du Bureau, car liés à une demande d'avis à la CLE :

- I. Avis PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Adour-Garonne 2022-2027
- II. Avis SDAGE et PDM Adour-Garonne 2022-2027
- III. Avis Révision DOE / DCR de la Touvre
- IV. Avis Programme Re-Sources Coulonge et Saint-Hippolyte
- V. Avis Programme Re-Sources Sud Vienne
- VI. Présentation Périmètre ZSCE captages Sud-Vienne

I/ Avis PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Adour-Garonne 2022-2027

M. Baptiste SIROT présente l'historique de la démarche PGRI et les principales nouveautés contenues dans le projet de PGRI 2022-2027.

Puis, il présente la méthode et l'analyse du PGRI réalisé par l'EPTB Charente pour la CLE Charente. Cette analyse fait l'objet d'une note qui sera mise en ligne préalablement à la CLE sur l'espace PRO de la CLE.

M. Claude GUINDET note une vigilance à avoir sur le point relatif aux déchets et bois flottants, problématique qui n'a pas été intégrée au SAGE Charente, bien que l'enjeu soit faible en raison des faibles pentes du territoire.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET propose de passer au point suivant.

II/ Avis SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et PDM (Programme de mesures) Adour-Garonne 2022-2027

M. Baptiste SIROT présente l'historique de la démarche de révision du SDAGE et les différents éléments du projet de SDAGE 2022-2027.

Puis, il présente la méthode d'analyse du SDAGE réalisée par l'EPTB Charente pour la CLE Charente. Cette analyse fait l'objet d'une note qui sera mise en ligne préalablement à la CLE sur l'espace PRO de la CLE.

Chaque disposition du SDAGE a été étudiée au regard des dispositions du SAGE Charente et commentée. Pour chaque orientation du SDAGE, une remarque générale a également été rédigée.

Le PDM (Programme de Mesures), accompagnant le SDAGE, ne fera pas l'objet d'une analyse particulière.

M. Christophe JUTAND note en effet que le document le plus important à analyser est le SDAGE en lui-même. Le PDM sert plus à un rapportage européen.

M. Michel AMBLARD réagit sur les dispositions 15, 16 et 17 concernant les plans d'eau qui portera débat en CLE.

Suite à une remarque de M. Alain BURNET, Baptiste SIROT indique que le SAGE Charente répond bien aux objectifs du futur SDAGE, un futur SAGE Charente pourra comporter des ajustements. En effet, certaines dispositions du SDAGE pourraient demander aux SAGES d'aller plus loin qu'actuellement et nécessiteraient des moyens ou des capacités plus importants.

M. Baptiste SIROT note en particulier une confusion entre un outil de planification comme le SAGE et des outils de programmation comme les PPG (Plan pluriannuel de gestion) par exemple, portés par des syndicats de bassin. Il est demandé plus d'opérationnalité aux SAGES, en traduisant par exemple les SAGES en contrats de rivière. Ceci n'est pas compatible avec la taille des territoires et la gouvernance.

M. Christophe JUTAND précise qu'il faut retenir l'objectif de résultat plutôt que de moyens, avec des programmes adaptés et une structuration locale adaptée à la réalité de terrain.

Il rappelle les enjeux du territoire Charente qui reste un des plus dégradé du bassin Adour-Garonne tant au niveau quantitatif que qualitatif (20% de masses d'eau en bon état contre 40% sur le bassin Adour-Garonne).

M. Baptiste SIROT note que le rôle des SAGE est fortement mis en avant, mais il reste posée la question des moyens alloués, la mise en œuvre du SAGE dépend moyens financiers des structures porteuses. Ce texte amène également à un questionnement sur le fait de savoir si le SDAGE est suffisamment ambitieux pour atteindre les objectifs de la DCE.

M. Alain BURNET indique qu'une réflexion devra être menée sur le portage de ces différentes actions et orientations par l'ensemble des structures en place.

M. Guillaume CHAMOULEAU rappelle les efforts exemplaires réalisés sur le bassin Charente, avec des améliorations qualitatives observées sur certains secteurs.

Avant de passer au point suivant, M. Alain BURNET demande à ce que les présentations réalisées en CLE soient le plus synthétique possible et que les éléments soient bien disponibles en amont de la réunion, ceci afin de privilégier les temps de débats et de discussions.

III/ Avis Révision DOE / DCR de la Touvre

Mme Manuella BROUSSEY, rappelle les définitions de DOE et DCR, l'historique de détermination et de révision du couple DOE/DCR pour le secteur de la Touvre et plus globalement sur le bassin Adour-Garonne. Suite aux demandes de la commission PGE puis de la CLE du SAGE Charente d'étudier la cohérence du couple de valeurs DOE/DCR sur le secteur de la Touvre, et si nécessaire de les réviser, une étude a été menée de 2017 à 2020 par la DREAL Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le calendrier de l'étude est rappelé avec différents temps de concertation organisés pour le secteur de la Touvre.

Elle présente les conclusions du comité de pilotage de l'étude, du 3 septembre 2020, qui a majoritairement validé les nouvelles valeurs proposées et préconise qu'une note de synthèse pédagogique soit rédigée à destination de la CLE en vue de recueillir son avis dans le cadre de la consultation sur le projet de SDAGE 2022-2027.

Elle rappelle les positions divergentes de la profession agricole et des associations environnementales sur les valeurs proposées en COPIL. Il est également rappelé la demande de transformer le modèle existant en un outil prédictif pour la gestion conjoncturelle de l'étiage.

M. Romain OZOG présente les éléments techniques de l'étude de révision du DOE/DCR ayant amené à proposer les nouvelles valeurs de DOE et DCR. Ces propositions de valeurs révisées s'accompagnent également d'une démarche d'amélioration du modèle prédictif pour la gestion de la période d'étiage sur le secteur de la Touvre. Le principe du modèle actuel KARST'MOD est présenté. La cohérence avec les débits de référence de la Charente a également été regardé ainsi que les historiques de débits et les épisodes de débits de crise. Les impacts sur les prélèvements et les modes de gestion sont présentés. Un calendrier de maintien des règles de gestion puis de leur adaptation est présenté en cohérence avec la proposition des nouvelles valeurs et avec une expérimentation attendue en 2025. L'impact sur l'éventuelle révision des volumes prélevables n'interviendrait qu'à partir de 2026, pour une révision de l'arrêté préfectoral en 2031.

Suite aux différentes interventions et échanges des membres du bureau, il en ressort les éléments suivants :

- la demande du COPIL de soumettre ces valeurs à un avis à la CLE permet de mettre le choix des valeurs à la décision d'un nombre plus large d'élus.
- la position de la station de Foulpougne est pertinente. Si un nouveau positionnement était décidé, il nécessitera plusieurs années de calage. Depuis 2020, deux sondes sont présentes sur ce site. Elles permettront de croiser les données et de préciser les incertitudes. Les données piézométriques sont exploitées dans le cadre de la gestion des usages de l'eau.
- le modèle existant nécessite d'être amélioré pour gagner en réactivité et passer d'un modèle prédictif à un modèle de gestion. La notion de recalage des valeurs sera évoquée lors de la CLE.
- le débat en CLE portera certainement sur la notion de mesures préventives sur le secteur du karst, considérant la diminution du DOE proposée.
- il est urgent d'agir et de ne pas attendre plus longtemps pour proposer ces évolutions et disposer d'outils de gestion améliorés.
- Une synthèse sera mise en ligne avant la CLE, qui présentera la méthodologie et l'impact des nouvelles valeurs sur les prélèvements.

IV/ Avis Programme Re-Sources Coulonge et Saint-Hippolyte

M. Baptiste SIROT, présente les principaux éléments du diaporama et le contexte du 2^{ème} programme Re-Sources élaboré sur l'aire d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte.

Les objectifs du programme sont précisés.

Les éléments financiers seront présentés dans la présentation en CLE. En effet, M. Michel AMBLARD souligne l'importance de rappeler lors de cette présentation l'appui financier aux agriculteurs pour accompagner les changements de pratiques. Il précise que cela doit s'inscrire dans une démarche volontaire.

VI/ Avis Programme Re-Sources Sud Vienne

M. Baptiste SIROT, présente les principaux éléments du diaporama, le contexte et les objectifs du programme Re-Sources défini pour le secteur Sud Vienne.

Sur ce sujet, il n'y a pas de remarque des membres du bureau.

VII/ Présentation Périmètre ZSCE captages Sud-Vienne

M. Baptiste SIROT, présente les principaux éléments du diaporama, le contexte de la définition de périmètre ZSCE pour le secteur Sud Vienne.

Sur ce sujet, il n'y a pas de remarque des membres du bureau.

VIII/ Autres points à l'ordre du jour

Les autres points inscrits à l'ordre du jour sont présentés rapidement en précisant les objectifs de ces sujets qui seront développés en CLE.

Les points concernés sont :

- VII. Présentation Périmètre ZSCE captages Sud-Vienne
- VIII. Présentation et proposition de niveau plancher du suivi qualité fluvial (disposition F82)
- IX. Présentation du bilan de l'étiage 2020
- X. Présentation de l'avancement de l'étude des débits biologiques (disposition E53)
- XI. Présentation de l'avancement des PTGE (disposition E65)
- XII. Présentation de l'avancement de la restauration de la continuité écologique (disposition C32)
- XIII. Présentation de l'avancement du tableau de bord du SAGE

VIII/ Questions diverses

M. Michel AMBLARD remercie le Président de la CLE qui a permis que les deux chambres d'agriculture soient invitées au Bureau de la CLE. Il demande à ce que cette initiative soit renouvelée.

M. Alain BURNET répond que la Chambre d'Agriculture de Charente, comme celle de Charente-Maritime pourra effectivement être conviée.

Concernant l'ordre du jour de la CLE, il indique que chaque sujet devra être présenté clairement mais aussi en y accordant le temps nécessaire. Au vue de l'ordre du jour très dense, il conviendra le cas échéant de reporter certains sujets à une CLE ultérieure.

Il note qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion à seize heures.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS
BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 14 AVRIL 2021

Bureau de la CLE du SAGE Charente

ELUS

M. Alain BURNET, Président de la CLE, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;
M. Claude GUINET, Président d'honneur ;
Mme Martine PINVILLE, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux ;
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE ;
Mme Eliane REYNAUD, Adjointe au Maire de Touvre ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;

M. Michel AMBLARD, représentant le Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime ;
M. Guillaume CHAMOULEAU, représentant le Président de la Chambre d'agriculture de la Charente ;
M. Sébastien SCHAEFFER, Président de l'OUGC COGEST'EAU ;
M. Jacques BRIE, représentant le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes ;
Mme Marie ROUET, représentant le Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
Mme Charlotte RHONE, représentant le Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes ;

M. Christophe JUTAND, représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
Mme Manuella BROUSSEY, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (invitée) ;
Mme Stéphanie PANNETIER, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Charente ;
M. Franck DEGORCE, de la Direction Départementale des Territoires de la Charente (invité) ;
Mme Christine BAROUX, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Charente Maritime ;

EPTB Charente - Cellule d'animation du SAGE Charente

M. Fabrice MEUNIER, chargé de mission SAGE Charente ;
M. Romain OZOG, chef de projet ETIAGE.
M. Baptiste SIROT, directeur de l'EPTB Charente ;

Excusés

M. Jean-Claude GODINEAU, Président de l'EPTB Charente ;
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES ;
Mme Catherine PARENT, déléguée de l'EPTB Charente ;
M. Jean-Marie PETIT, délégué du SMBS ;
Le représentant du Président de France Hydroélectricité ;
Le représentant du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac